

SAINT MARTIN D'ECUBLEI - COMPTE RENDU REUNION Séance du 21 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire le 21 OCTOBRE 2024 programmée à 18h30, sous la présidence du Maire, Franck GAULTIER.

Présents : F. Gaultier - N. Mougel - R. Laurent - D. Marie - P. Bohin - P. Thouin - D. Waeyaert - M. Duteil - C. Tessier - B. Lebreton - C. Blondel - S. Benoit

Absent non excusé : D. Tirard

Secrétaire de séance : Franck GAULTIER.

6 administrés ont assisté aux échanges du Conseil.

Un administré du Mesnil demande à prendre la parole. M. Le Maire refuse et lit le courrier qu'il lui avait adressé. Mme Laurent précise que nous étions là pour la réunion du CM et que suite au courrier que venait de lire M. Le Maire, sa demande d'intervention est irrecevable.

Ce dernier insiste. Devant l'insistance des 2 autres adjoints et certains membres du CM l'intervention de l'administré a eu lieu malgré refus du Maire.

Mme Laurent est sortie et est revenue une demi-heure plus tard

Finalement, la réunion du CM a commencé vers 19h00

Validation 1^E série de bons loisirs 2024 - 2025 :

M. Le Maire énumère la 1^{ère} série de bons loisirs délivrés aux clubs et associations pour la saison 2024-2025 : club athlétisme aiglon APPAM 61 : 1 bon de 24.00 €, club de badminton : 1 bon de 12.00 €, club BCPR Basket de la Risle : 1 bon de 17.00 €, 1 bon de 19.00 €, 1 bon de 21.00 €, Club CAA rugby aiglon : 1 bon de 22.00 €, club escrime Aiglon : 1 bon de 38.00 €, Football club aiglon : 1 bon de 20.00 €, 2 bons de 22.00 €, Club Gym L'Aigle : 1 bon de 26.00 €, 4 bons de 32.00 €, club de Krav-Maga de L'Aigle : 1 bon de 26.00 €, Poney club du Bel Amour de Rai : 2 bons de 75.00 €, club Tennis club aiglon : 1 bon de 50.00 €, club Twirling bâton aiglon : 1 bon de 18.00€, club URS Rugles, activité danse: 2 bons de 12.00 €, URS Rugles Lyre, activité football: 1 bon de 13.00 €, 1 bon de 15.00 € - Le conseil municipale valide à l'unanimité.

Correction délibération plan de financement travaux d'extension et mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente :

M. Le maire précise que lors de la séance du 19 juillet 2024 un plan de financement actualisé avait été voté. Suite à une erreur lors de la rédaction de la délibération n° 24/2024, il propose de la corriger comme suit : montant des travaux 213 654 € TTC - DETR : 35 253,75 € - autofinancement 60 000,25 € - Emprunt sur montant HT 87 000,00 € - La différence sera récupérée via la FCTVA 31 400,00 €. Le CM valide à l'unanimité.

Emprunt pour les travaux d'extension et mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente :

Un emprunt de 87 000 € avait été accepté lors de la délibération du 19 juillet 2024. La Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Banque Postale ont présentés des offres. La Banque des Territoires sollicitée n'a pas présenté d'offre pour ce type de travaux.

Après avoir pris connaissance des documents et avoir délibéré, le CM retient à l'unanimité l'offre du Crédit Agricole Normand. Emprunt 87 000,00 € - taux fixe 3,54 % - Frais du dossier 170,00 € - Echéances trimestrielles avec amortissement du capital constant.

Le Conseil s'est achevé à 19h 30 et la prochaine séance est prévue le 25 novembre 2024.